

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 31 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3601	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- À la suite de l'observation de tous les dossiers du personnel et du conseil d'administration, les dossiers des membres du personnel et du conseil d'administration sont complets.
- Discussion avec le président, à propos des casiers judiciaires, ainsi que ceux du développement social.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

- Pendant ma surveillance, j'ai pu observer le groupe de 2 ans qui font une activité motricité globale avec des blocs.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

Date

original signé par
Annick Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

Date